

CAMPING ★★  
**La Chênaie**  
 la Palmyre

33, rue Notre-Dame de Buze  
**17570 LES MATHES - LA PALMYRE**  
**Tél. 05 46 22 42 25**  
 Fax 05 46 22 13 74  
 e-mail : info@camping-la-chenaie.com

Camping 2 étoiles catégorie Loisirs par arrêté préfectoral n° 2012-053-DDPP/SPC du 10 avril 2012 pour 48 emplacements dont 27 avec mention Loisirs.

## Formulaire de réservation (aucun frais de dossier)

Merci de remplir ce formulaire en écrivant en majuscules pour une meilleure lisibilité.

### Mes coordonnées

Nom : ..... N° téléphone fixe : .....  
 Prénom : ..... N° téléphone portable : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... E-mail : .....@.....

### Liste des occupants

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de naissance
1	.....	.....	5	.....	.....
2	.....	.....	6	.....	.....
3	.....	.....	7	.....	.....
4	.....	.....	8	.....	.....

mobilhome 2 chambres     mobilhome 3 chambres     studio 2 personnes  
 Avec option :  Location de draps     Animal     Lit parapluie     Chaise haute

Total à régler

emplacement de camping     tente     caravane     camping-car  
 Dimensions : .....  
 Avec option :  Animal     Location frigo

Total à régler

**Acompte 30 % du montant total**  
 à régler lors de la réservation

**Solde 70 % du montant total**  
 à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour

Les taxes de séjour seront à régler avec le solde du séjour.

### Conditions de réservation :

La réservation peut être effectuée de manière classique par courrier ou en ligne via notre site internet. Elle devient effective après la réception du contrat de réservation dûment complété et accompagné du versement de l'acompte. Un accusé de réception vous précisera le solde du séjour à régler en totalité 30 jours avant votre arrivée selon votre réservation. Il n'y a pas de frais de réservation.

En cas de non-paiement du solde de 70 % avant la date limite fixée en fonction de votre séjour, votre réservation sera annulée de plein droit, sans remboursement de l'acompte.

### Conditions d'annulations :

**Pour tout retard non signalé, la réservation redevient disponible 24 heures après la date d'arrivée que vous avez mentionnée sur le contrat de réservation.** Passé ce délai la réservation sera nulle : l'acompte ne sera pas remboursé (les messages téléphoniques ne seront pas pris en considération).

**Arrivée retardée ou départ anticipé :** aucun remboursement ou réduction ne sera effectué.

**Pour toute annulation parvenue :**

- **plus de 30 jours** avant votre arrivée, l'acompte vous sera remboursé **diminué de 20 euros de frais de dossier ;**  
 - **de 7 à 30 jours** avant votre arrivée, **l'acompte (30 %) nous restera acquis,** le solde (70 %) vous sera remboursé ;

- **moins de 7 jours** avant votre arrivée, **la totalité du montant du séjour nous restera acquise.**

### Période de séjour

Date d'arrivée :

Date de départ :

Nombre de nuits : .....

### Paiement


**"Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location, des frais en vigueur et je m'engage à régler le solde du séjour en totalité selon ma réservation 30 jours avant mon arrivée au camping".**

### Mode de paiement

Chèques vacances     Chèque     Espèces  
 Carte bancaire (nous contacter)

**Date et signature précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour accord".**

par respect de l'environnement, j'accepte de recevoir le reçu par e-mail et de ne l'imprimer qu'en cas de besoin (case à cocher).

 Le Camping La Chênaie est agréé VACAF, il accepte les paiements par chèques vacances, en espèces ou par carte bancaire.



### Mobilhomes deux chambres :



superficie de 24 à 33 m<sup>2</sup>, capacité de 1 à 6 personnes. Une chambre double avec un lit de 140 x 190 cm et une chambre avec deux lits de 80 x 190 cm plus canapé convertible dans le salon (certains modèles).

### Mobilhomes trois chambres :



superficie de 31 à 36 m<sup>2</sup>, capacité de 1 à 8 personnes. Une chambre double avec un lit de 140 x 190 cm et deux chambres avec deux lits de 80 x 190 cm, plus canapé convertible dans le salon (certains modèles).

Ces mobilhomes sont équipés tout confort avec salle d'eau et wc séparés, cuisine équipée (micro-onde, cafetière, réfrigérateur, plaque gaz, vaisselle complète), couvertures ou couettes, oreillers et alèses jetables fournies, chauffage, télévision gratuite, terrasse semi-couverte ou couverte avec salon de jardin.

### Studios :

superficie de 15 à 16 m<sup>2</sup>, capacité de 2 personnes. Un lit double de 140 x 190 cm.

Nos deux studios sont équipés tout confort avec salle d'eau et wc, cuisine équipée (micro-onde, cafetière, réfrigérateur, plaque vitrocéramique, vaisselle complète), couvertures ou couettes, oreillers et alèses jetables fournies, chauffage, télévision gratuite, terrasse semi-couverte avec salon de jardin.



### Emplacements :

Surface de 70 à 75 m<sup>2</sup>, capacité maximale 6 personnes. Ombragé ou semi-ombragé. Sanitaires avec douches, wc, wc enfant, urinoirs, lavabos ouverts, lavabos fermés, espace bébé avec baignoire, bacs vaisselles, bacs linges, machine à laver.



### Horaires d'ouverture de l'accueil :

Juillet / Août  
08 h 30 - 20 h

Avril / Mai / Juin / Septembre  
09 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 19 h <> fermé le dimanche après-midi

Octobre / Novembre  
10 h - 12 h / 14 h - 18 h <> fermé le dimanche après-midi

Les **+**  
**Gratuits**

- > Accès internet illimité sur tout le camping
- > Accès piscine couverte et chauffée

### Périodes d'ouverture :

Camping : du 26 mars au 13 novembre 2016  
Piscine : du 2 avril au 2 novembre 2016  
Snack/Bar : du 2 juillet au 27 août 2016

### REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING A RESPECTER

- 1) CONDITIONS D'ADMISSION** - Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur le terrain de camping "LA CHENAIE", il faut y avoir été autorisé par l'un des responsables du bureau d'accueil. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.
- 2) FORMALITES DE POLICE** - Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter à l'un des responsables du bureau d'accueil une pièce d'identité et remplir une fiche d'inscription. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. Dans l'enceinte du camping, il est rappelé que les mineurs restent sous la responsabilité des parents ou des accompagnateurs.
- 3) INSTALLATION** - La tente ou la caravane et tout le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué par l'un des responsables de l'accueil. Le jour de l'arrivée, l'emplacement est disponible à compter de midi et le jour du départ, il doit être libéré impérativement avant midi, sauf accord préalable de la direction.
- Toute location débute à 15 heures le jour de l'arrivée et se termine à 10 heures impérativement le jour du départ, sauf accord préalable de la direction. La location doit être rendue dans un parfait état de propreté (un aspirateur, un combiné-serpillière avec produits d'entretien vous seront prêtés à l'accueil sur simple demande). Un forfait "nettoyage de départ" vous est proposé.
- 4) BUREAU D'ACCUEIL** - Ouvert de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures. Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles ainsi que les numéros d'urgence (médecin, ambulances, etc...). Une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers.
- 5) REDEVANCES** - Les redevances sont à payer au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif affiché à l'entrée du camping et dans le bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. **Les usagers du camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ et à effectuer le paiement de leurs redevances dès la veille de celui-ci, s'ils ne l'ont pas fait auparavant.**
- 6) BRUIT ET SILENCE** - Les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **Le silence doit être total entre 00 heures et 7 heures.**
- 7) ANIMAUX** - Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont responsables. Il est demandé de sortir obligatoirement les chiens hors du camping pour qu'ils effectuent leurs besoins naturels. La présentation des certificats de vaccination est obligatoire. Ils doivent être tenus en laisse.
- 8) PISCINE-JEUX** - La piscine est **NON SURVEILLÉE**. Il est interdit d'y plonger. Elle est ouverte à certaines heures (affichées à l'entrée de la piscine ainsi que le règlement). La Direction se réserve le droit de la fermer sans préavis, ni compensation financière en cas de situation exceptionnelle. Le passage dans le pédiluve et la douche sont obligatoires. Il est interdit de boire, manger, fumer, d'utiliser des produits solaires et courir autour de la piscine. Aucun jeu violent ou gênant ne peut-être organisé dans l'enceinte du camping. **Le port d'un short de bain est interdit.**
- 9) CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES** - A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse maximale de 10 km/h. La circulation est interdite entre 23 heures et 7 heures en juillet et août. L'entrée du camping étant fermée, tout véhicule arrivant après 23 heures est tenu de stationner à l'extérieur du camping. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.
- 10) TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS** - Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement jeter leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. **Les ordures ménagères, les déchets de toutes natures, les papiers doivent être déposés dans les poubelles en tenant compte du tri sélectif. Les bouteilles en verre doivent obligatoirement être déposées dans le bac de récupération qui se trouve hors du camping sur le trottoir en face.** Le lavage du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet. L'étendage du linge est autorisé aux endroits prévus à cet effet et à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Les plantations et décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Les enfants ne doivent pas jouer dans les sanitaires et s'ils ont moins de 6 ans ils devront être accompagnés par un adulte lorsqu'ils s'y rendront. **On ne doit pas gaspiller l'eau.**
- Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.
- 11) VISITEURS** - Les visiteurs peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. **Ils doivent obligatoirement signaler leur présence au bureau d'accueil dès leur arrivée.** Ils devront acquitter la redevance due, affichée à l'entrée du camping.
- 12) SECURITE - Incendie** : les feux ouverts (bois, charbon, barbecues personnels etc.) sont rigoureusement INTERDITS sauf à l'endroit prévu à cet effet (devant le snack). Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Des extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction, à l'accueil ou au snack. En aucun cas, les bornes d'incendie ne doivent être utilisées pour le lavage de voiture ou autre. **Une trousse de première urgence se trouve au bureau d'accueil.**
- Vols** : la Direction n'est pas responsable des vols perpétrés dans l'enceinte des emplacements. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- 13) AFFICHAGE** - Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et peut être mis à la disposition des usagers pour consultation au bureau d'accueil.
- 14) INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR** - Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, l'un des responsables du bureau d'accueil pourra oralement, ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. **En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le responsable de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.**

En cas d'infraction pénale, le responsable du camping pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**Visiteur : Sera considérée comme visiteur toute personne, adulte ou enfant, non enregistrée sur le tableau des occupants de la location** lors de la réservation.

Tout visiteur comme défini ci-dessus devra s'acquitter pour chaque jour de présence sur le camping de la somme de 2 euros.